

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU MARDI 8 JANVIER 2019

L'An deux mil dix neuf, le Mardi huit Janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : *Messieurs* : NEUVILLE, LE BARON, QUEMENER, BIGNON, CORBIN, DUBOURGUAIS, SOLVE, FLEURY, HUET, MICHEL, DESPORTES, CANARD,  
*Mesdames* : SEVESTRE, BLANCHARD, GRANDJEAN, SABLERY, ALLAIRE, SAMSON, BRUN, CUMANT, DEMARAIS, HERMILLY, MOUTONNET,

**Pouvoir** : Monsieur JACOB,

**Excusée** : Madame DARNOIS,

**Absent** : Monsieur DUTEL

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Annick SEVESTRE qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Hélène CUMANT a été désignée en qualité de secrétaire et Monsieur Yohann MICHEL et Madame Iris SABLERY ont été désignés en qualité d'assesseurs par le Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Pierre DESPORTES, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a décompté 23 Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### Election du Maire de CAMBREMER

1<sup>er</sup> Tour :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas voté :	0
Nombre de votants :	24
Nombre de suffrages nuls :	1
Nombre de suffrages exprimés :	23
Majorité absolue :	12
Ont obtenu : Madame Annick SEVESTRE	23 voix

Madame Annick SEVESTRE a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Le Conseil Municipal décide de fixer à 4 le nombre d'Adjoints.

**Election liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire**

**1<sup>er</sup> Tour :**

Il a été procédé dans les mêmes formes à l'élection de la liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire.

Nombre de conseillers présents n'ayant pas voté :	0
Nombre de votants :	24
Nombre de suffrages nuls :	1
Nombre de suffrages exprimés :	23
Majorité absolue :	12
Ont obtenu : Liste de Béatrice HERMILLY	23 voix.

La liste de Madame Beatrice HERMILLY a été proclamée et immédiatement installée comme suit :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : Béatrice HERMILLY
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : Alain NEUVILLE
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : Sylvie SAMSON
- 4<sup>ème</sup> Adjoint : Jean-Yves DUBOURGUAIS

A collection of handwritten signatures in black and blue ink, some with names written next to them. The names "Sambou" and "Sambou" are visible in blue ink. There are also some scribbles and initials.